

RÔLE PRÉCÉDENT ET COURANT

Les rôles courant et précédent proviennent des rôles déposés par la municipalité ou par la MRC pour la municipalité.

VALEUR AU RÔLE

La valeur au rôle est déterminée par la municipalité (ou la MRC). La valeur au rôle précédent est celle effective au 31 décembre de la dernière année de ce rôle et la valeur au rôle courant est celle effective au 1er juillet. Pour toute information à l'égard de l'évaluation de votre propriété, vous devez vous informer auprès de la municipalité (ou de la MRC) où est située la propriété.

VALEUR UNIFORMISÉE

La valeur uniformisée est le résultat de la valeur au rôle multipliée par le facteur d'uniformisation. Ce facteur est déterminé par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec pour rendre comparables toutes les évaluations municipales. La Loi sur l'instruction publique précise que la taxation scolaire se calcule sur la valeur uniformisée.

VALEUR AJUSTÉE

Conformément à l'article 310 de la loi sur l'Instruction publique adoptée le 14 décembre 2006, la valeur ajustée est la base d'imposition de la taxe scolaire après étalement de la variation de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables d'une municipalité découlant de l'entrée en vigueur de son rôle d'évaluation. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement sur 2, 3 ou 4 ans, selon le rôle déposé, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au rôle qui a pris effet le 1er janvier suivant mais effective en date du 1er juillet. La VALEUR AJUSTÉE 2018 tient compte des certificats ayant été émis entre le 1er janvier et le 1er juillet. Seules les valeurs de l'année courante et celles des années subséquentes du rôle sont présentes sur la facture.

Exemples d'étalement de variations des valeurs uniformisées pour une municipalité ayant déposé un rôle triennal en 2017 (2017-2019). Les valeurs sont arrondies pour une meilleure compréhension.

Immeuble dont la valeur augmente au 1er janvier

	Valeur au rôle	Facteur d'uniformisation	Valeur uniformisée
Valeur au rôle précédent	100 000 \$	1,1000	110 000 \$
Valeur au rôle courant	140 000 \$	1,1071	155 000 \$
Variation de la valeur uniformisée			45 000 \$

Période	Étalement de la variation de la valeur uniformisée	Valeur ajustée
2017-2018	1/3 de la variation	15 000 \$
2018-2019	2/3 de la variation	30 000 \$
2019-2020	3/3 de la variation	45 000 \$

Immeuble dont la valeur baisse au 1er janvier

	Valeur au rôle	Facteur d'uniformisation	Valeur uniformisée
Valeur au rôle précédent	100 000 \$	1,1000	110 000 \$
Valeur au rôle courant	58 700 \$	1,1071	65 000 \$
Variation de la valeur uniformisée			(45 000 \$)

Période	Étalement de la variation de la valeur uniformisée	Valeur ajustée
2017-2018	1/3 de la variation	(15 000 \$)
2018-2019	2/3 de la variation	(30 000 \$)
2019-2020	3/3 de la variation	(45 000 \$)

Cet exemple s'applique si aucun certificat (modification) n'a été émis entre le 1er janvier et le 1er juillet. Le cas échéant, la valeur uniformisée au rôle courant et la valeur ajustée tiennent compte des certificats (modifications).

VALEUR EXEMPTÉE

Selon la Loi 166 portant réforme du système de taxation scolaire, une exemption est accordée sur le premier 25 000 de la valeur ajustée étalée pour l'année scolaire 2018-2019.